

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FOUSSIGNAC
Du 09 février 2023 à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué le 01 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Etaient présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MARTIN Alexandra, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

Excusée : ZIELINSKI Laetitia

Secrétaire : MARTIN Alexandra

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- Budget commune -Approbation du compte de gestion 2022
- Budget commune - Approbation du compte administratif 2022
- Budget Lotissement - Approbation du compte de gestion 2022
- Budget Lotissement - Approbation du compte administratif 2022
- Budget Multiple Rural -Approbation du compte de gestion 2022
- Budget Multiple Rural -Approbation du compte administratif 2022
- Budget commune - Affectation des résultats
- Budget Lotissement Le Renclos - Affectation des résultats
- Budget Multiple Rural - Affectation des résultats
- Communication du rapport d'activités 2021 de Grand Cognac
- Demande de subvention voyage scolaire Espagne
- Demande de subvention voyage scolaire Allemagne
- Délibération spéciale - Ouverture anticipée de dépenses d'investissement - Opération 109
- Rapports des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 décembre 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

1- Approbation des Comptes de Gestion 2022 (Commune, Lotissement Le Renclos, Multiple Rural).

Monsieur le Maire présente et soumet au vote les Comptes de gestion 2022, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2- Approbation des Comptes Administratifs 2022 (Commune, Lotissement Le Renclos, Multiple Rural).

Monsieur le Maire présente les Comptes Administratifs 2022 et se retire.

Monsieur Francis BROGNIART, doyen de l'Assemblée fait procéder au vote des comptes administratifs 2022, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

BUDGET COMMUNE :

Fonctionnement :

Dépenses : 277 989.56 €

Recettes : 669 906.93 €

Le Résultat de l'année 2022 est excédentaire de 391 917.37 €

L'excédent antérieur reporté est de : 435 922.68 €

Le Résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire de 827 840.05 €.

Investissement :

Dépenses : 538 713.46 €

Recettes : 319 670.10 €

Le résultat antérieur reporté est de : 207 654.81 €

Le résultat de l'année est de : - 219 043.36 €

Restes à Réaliser 2022 : - 220 803.39 €

Soit un résultat de clôture de - 11 388.55 €

et un besoin de financement de 232 191.94 €

BUDGET LOTISSEMENT LE RENCLOS :

Fonctionnement :

Dépenses : 816 621.93 €

Recettes : 499 512.24 €

Le Résultat de l'année 2022 est égal à - 317 109.69 €.

L'excédent antérieur reporté est de : 317 109.69 €.

Le Résultat de clôture en fonctionnement est de 0.00 €.

Investissement :

Dépenses : 319 524.50 €

Recettes : 639 049.00 €

Soit un résultat de clôture de 319 524.50 €

Résultat d'investissement reporté : - 319 524.50 €

Soit un résultat de clôture d'investissement de 0.00 €

BUDGET MULTIPLE RURAL :

Fonctionnement :

Dépenses : 4 531.47 €

Recettes : 11 484.34 €

Le Résultat de l'année 2022 est égal à 6 952.87 €.

L'excédent antérieur reporté est de : 17 833.30 €.

Le Résultat de clôture en fonctionnement est de 24 786.17 €.

Investissement :

Dépenses : 1 100.00 €

Recettes : 1 648.96 €

Soit un résultat de clôture de 548.96 €

Résultat d'investissement reporté : 341.04 €

Soit un résultat de clôture d'investissement de 890.00 €

3- Affectations des résultats

BUDGET COMMUNE :

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'année 2022 pour le budget principal doivent être affectés et propose l'affectation suivante :

compte 001 : - 11 388.55 €

compte 002 : 595 648.11 €

compte 1068 : 232 191.94 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

BUDGET LOTISSEMENT LE RENCLOS :

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'année 2022 pour le budget Lotissement Le Renclos doivent être affectés et propose l'affectation suivante :

compte 001 : 00.00 €

compte 002 : 00.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

BUDGET MULTIPLE RURAL :

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'année 2022 pour le budget Multiple Rural doivent être affectés et propose l'affectation suivante :

compte 001 : 890.00 €

compte 002 : 24 786.17 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

4- Communication du rapport d'activité 2021 de Grand Cognac

Vu la délibération de Grand Cognac en date du 14 décembre 2022 ;

Considérant que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement durant l'année passée ;

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peuvent être entendus ;

Considérant que le Président de Grand Cognac a communiqué à chaque commune le rapport d'activités 2021 de Grand Cognac, dont le contenu a été présenté aux conseillers communautaires lors de la réunion du conseil communautaire du 14 décembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De prendre acte de la communication du rapport d'activités 2021 de Grand Cognac ;

D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5- Demandes de subventions

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de deux demandes de subventions d'habitants de la commune dont les enfants sont scolarisés au collège Saint-Pierre à Jarnac et au lycée des métiers et du bâtiment à Angoulême qui participent à un voyage scolaire en Espagne et en Allemagne courant 2023.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 50 € directement versée à chacune des familles après présentation d'un justificatif des établissements scolaires attestant que les enfants ont bien participé au voyage scolaire et que les familles se sont acquittées des participations demandées.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer ces deux subventions dans les conditions proposées par Monsieur le Maire.

6- Subventions 2023

Monsieur le Maire propose de faire un premier point sur les demandes de subventions reçues à ce jour et ce pour préparer le budget 2023.

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil et fera l'objet d'une délibération.

7- Délibération spéciale - Ouverture anticipée de dépenses d'investissement - Opération 109.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que nous avons reçu le décompte global définitif concernant l'opération 109 "Aménagement de sécurité RD66 et RD90" et que le montant de ce décompte est supérieur au montant inscrit en reste à réaliser sur cette opération.

Il propose d'augmenter les crédits au 2315-109 de 8 000 € et précise que ce montant sera repris lors du vote du Budget Primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte la proposition de Monsieur le Maire

14- Commission Voirie :

Monsieur LANDIER donne lecture au conseil municipal du devis reçu de l'entreprise EUROVIA pour la réfection et la pose de bordures Rue de la Beausse.

Le montant du devis s'élève à 30 276.72 €

Il rappelle que la commune attendait que Madame POIRIER mandate une entreprise afin d'effectuer l'extension du réseau électronique pour desservir les 7 lots lui appartenant et qu'elle souhaite mettre à la vente.

Monsieur LANDIER rappelle également que la commune a fait procéder à ses frais à l'extension du réseau électrique et à la pose de nouveaux candélabres.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise EUROVIA.

Monsieur LANDIER donne lecture au conseil municipal d'autres devis de réfection de voiries.

La commission se réunira afin de proposer au conseil des projets de réfections, lesquels seront inscrits au budget 2023.

15- Commission bâtiment

Monsieur PRUNIER informe le conseil que les demandes de subventions (DETR et Grand Cognac) ont été déposées et que lors du conseil communautaire il a été décidé par Grand Cognac de nous attribuer la subvention demandée dans la limite de 30 000 €.

Monsieur le Maire quant à lui informe le conseil qu'il a reçu Monsieur le sous-préfet en présence de Monsieur LANDIER Sébastien et Monsieur BROGNIART Francis et que la DETR demandée devrait nous être accordée également.

Monsieur PRUNIER donne lecture au conseil des deux devis reçus pour la mission SPS dans le cadre de la réhabilitation de la grange ainsi que des deux propositions de diagnostics amiante et plomb obligatoires pour cette même opération.

Le conseil municipal décide de choisir la société SOCOTEC pour la mission SPS et la société ALIZÉ pour les diagnostics.

Questions diverses

- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil qu'il reçoit les présidents des associations communales le vendredi 17 février 2023 à 19 heures à la Mairie afin d'organiser les plannings de manifestations de chacun et pour que les anciennes et les nouvelles associations fassent connaissance.
- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu courant janvier un courrier de Monsieur le maire de Jarnac nous informant que le montant de la participation annuelle aux frais de scolarité pour les écoles de Jarnac serait désormais de 1 844 € pour les maternelles et 607 € pour les primaires. Il rappelle que le montant calculé par Grand Cognac lors du transfert de charge et appliqué jusqu'alors était de 631.79 €
Messieurs les Maires de Foussignac et des Métairies ont alors demandé un rendez-vous avec Monsieur le Maire de Jarnac à ce sujet.
Réflexion faite, Monsieur le Maire de Jarnac a annulé le rendez-vous et nous a informé de sa décision de ne pas augmenter le montant de la participation demandée pour cette année.
- ✓ Les services du département ont procédé à un comptage de véhicules et de vitesse Route de Sigogne à la demande de la Mairie et de riverains qui trouvent que la vitesse de certains est excessive.
Les résultats démontrent que l'installation d'un plateau ralentisseur n'est pas justifiée.
- ✓ Le conseil municipal prend connaissance des sculptures disponibles à Julienne et décide de prendre contact avec le responsable du Symposium afin d'acquérir la sculpture intitulée « Dynamism In Being » ou/et « Flux et reflux ».
- ✓ Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population est en cours. Il se termine le 18 février. Les réponses par internet ont été largement majoritaires : 77.65 %. A ce jour il ne reste que 3 logements à recenser
- ✓ L'état des lieux sortant du local professionnel au 1 Bis Rue de l'Eglise a été effectué en présence de Madame Anne D'ESPAGNAC et de Monsieur le Maire.
L'agence LAFONTAINE a été mandatée pour rédiger le bail précaire et l'état des lieux avec Madame DELAGE Bénédicte qui doit entrer dans le local au 1^{er} mars 2023.
- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur FORGEAU souhaite mettre à la vente la maison située Place Jean Luce Chevallon.
Les membres du conseil souhaitent visiter la maison avant de décider si une offre d'achat peut être envisagée.
- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a été présélectionnée pour engager le processus de décommissionnement du cuivre selon le calendrier suivant :
- Novembre 2024 : arrêt de la commercialisation des offres
 - Novembre 2025 : extinction du réseau cuivre. Cela signifie que l'ensemble des logements éligibles à la fibre basculent à la fibre.
- Une réunion est organisée le 16 février à Jarnac avec ORANGE et les élus concernés afin d'échanger plus en détail sur ce sujet.
- ✓ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Grand Cognac concernant l'instruction des documents d'urbanisme à titre gratuit par l'agglomération. Pour information 39 dossiers d'urbanisme ont été instruits pour la commune de Foussignac ce qui aurait représenté un coût de 5 165.86 € si l'agglomération nous avait facturé ce service.
- ✓ Le tour cycliste Poitou-Charentes traversera notre commune le mardi 22 août 2023 lors de sa 1^{ère} étape qui reliera Confolens à Matha.
- ✓ Notre commune a été retenue pour accueillir en 2026 le championnat cyclo sport UFOLEP.

Liste des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal :
DECISION N° 14/2022 - Portant signature de l'avenant de transfert de la société SEGILOG à la SA BERGER-LEVRAULT

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.

Le Maire,
Georges DEVIGE



La Secrétaire,
MARTIN Alexandra



